

Procédure Adaptée

PUBLICITÉ

1. Identification de l'organisme passant le marché : Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne 46, Bd de la Marne BP 56721 21067 DIJON CEDEX. Tél. 03 80 28 81 00 – E-mail : dcarle@artisanat-bourgogne.fr
2. Objet du marché : **Achat d'un logiciel de comptabilité et de paye**
3. Procédure : Marché à procédure adaptée (fournitures)
4. Date limite des réponses le vendredi 24 octobre avant 16h30
5. Dossier de consultation à retirer à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne ou à télécharger sur www.artisanat-bourgogne.fr
6. Date d'envoi du présent avis : le 26 septembre 2008



***Chambres de Métiers
et de l'Artisanat***

Région Bourgogne

CAHIER DES CHARGES
Achat d'un logiciel de comptabilité et de paye

1. - CADRE DE LA CONSULTATION

A. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

Dénomination	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne
Type d'acheteur	Établissement Public administratif de l'État
Adresse	46, Bd de la Marne - BP 56721
Code Postal	21067
Localité	DIJON
Téléphone	03 80 28 81 00
Télécopie	03 80 28 81 01
Courrier électronique	dcarle@artisanat-bourgogne.fr
Site internet	www.artisanat-bourgogne.fr

B. Coordonnées de la personne chargée du suivi de ce dossier :

Madame Danielle CARLE

☎ 03.80.28.81.17

Courrier : dcarle@artisanat-bourgogne.fr

C. Présentation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

Dans chaque région, la représentation de l'artisanat est assurée par la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRMA). Son Assemblée générale est composée de représentants des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Elle coordonne dans la région l'exercice des missions des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et assure la cohérence de leur action. Elle est l'interlocuteur des institutions régionales pour ce qui concerne le domaine de la formation professionnelle et du développement économique de l'artisanat ainsi qu'au service des Chambres départementales sur les actions qualité, hygiène alimentaire, environnement, métiers d'art, export, etc...

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne a été créée le 22 octobre 1987 conformément au décret du 13 novembre 1985 instituant les Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat.

L'Assemblée Générale de la chambre régionale de Bourgogne est composée de 20 membres et son Bureau de 8.

13 collaborateurs composent ses services.

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne assure également le secrétariat et la comptabilité de l'Association Régionale pour le Développement de l'Artisanat en Bourgogne.

D. Objet du marché :

Type de marché : fournitures

Description : Achat d'un logiciel de comptabilité et de paye répondant aux fonctionnalités suivantes :

- Comptabilité générale,
- Comptabilité analytique avec au moins 5 plans analytiques,
- Gestion budgétaire à partir des droits constatés :
 - Contrôle et ratio de suivi du budget disponible,
- Paye et gestion dématérialisée des déclarations sociales,
- Gestion des immobilisations,
- En option, comptabilité d'engagement.
-

Configuration minimale :

- Logiciel installé sur serveur DELL,
- Stockage des données sous SQL serveur,
- Environnement réseau au minimum 6 postes,
- 5 dossiers comptables ouverts pour la CRMAB et divers organismes liés à la CRMAB,
- Environ 100 000 écritures par an pour le plus gros dossier,
- Possibilité d'associer un suivi budgétaire à une section analytique,
- Possibilité d'avoir des éditions spécifiques en comptabilité analytique et en analyse budgétaire,
- Stockage sécurisé sous SQL Serveur, des données pendant 10 ans.

La société retenue devra assurer par elle-même un service de maintenance, la formation du personnel, et le paramétrage de l'installation avec la reprise des données existantes.

Dates d'installation : L'installation technique et la formation pourront commencer semaine 47 de cette année et devra être opérationnelle pour fin décembre 2008.

E. Délais de réponse :

Les offres en 6 exemplaires seront adressées sous enveloppe par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse figurant au paragraphe A au plus tard le vendredi 24 octobre 2008 avant 16h30.

Les candidats non retenus pourront consulter après expiration des délais de réponse, sur le site internet de la Chambre Régionale, le nom du bénéficiaire et le montant du contrat.

F. Jugement des propositions :

Le jugement des offres s'effectuera à partir du prix qui distinguera :

- L'achat du logiciel,
- La reprise des données,
- Le coût annuel de la maintenance et de l'assistance,
- Le coût et le nombre de jours de formation,
- L'option comptabilité d'engagement.

Si nécessaire, une négociation pourra être engagée avec un ou plusieurs candidats sur la base du présent cahier des charges.

Les candidats s'engagent à veiller à la confidentialité de toute information autre que celle figurant sur le présent cahier des charges et intéressant le fonctionnement interne de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat qu'ils pourraient être amenés à obtenir au cours de la phase de négociation.

G. Pièces à joindre au dossier :

- Extrait K Bis,
- DC 5,
- Références,
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics,
- Le cahier des charges signé,
- La répartition du prix selon le paragraphe F,
- Le descriptif du logiciel.